

Campagne de demande de bourse nationale de lycée pour L'année scolaire 2020-2021 : 2^{ème} période jusqu'au 15 octobre 2020*

*2 périodes : jusqu'au 15 octobre 2020

**PEUVENT ETRE
DEMANDEURS**

LES LYCEENS NON BOURSIERS DURANT
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Élèves de lycée déjà boursiers :

- *La famille n'a pas à refaire de dossier, la bourse est reconduite jusqu'à la classe de terminale, sauf en cas de redoublement ou changement de situation familiale ou financière : la bourse sera réexaminée dans le cadre de la procédure des «vérifications de ressources» (dossier à retirer au service des bourses du lycée).*

DEMARCHE A SUIVRE

DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

- se connecter à <http://metice.ac-reunion.fr>
- cliquer sur le bouton EDUCONNECT



- saisir son compte EDUCONNECT ou France CONNECT
- suivre la procédure

Si vous rencontrez des difficultés ou que vous n'avez pas de connexion internet, une version Papier peut être retirée au service des bourses Du lycée

Le service des bourses est joignable au :
0262 58 84 48 ou par mail
Marie-laurence.dalleau@ac-reunion.fr

**TELECHARGER
L'ACCUSE RECEPTION
A la fin de la demande en ligne
Remettre un exemplaire
au lycée**